

Demande de copies d'actes de baptêmes et de mariages

Demande de copies d'actes de baptême ou de mariage

Remettre ou faire parvenir une demande écrite à la sacristie.

Adresse postale :

Actes de catholicité
Eglise Saint-Sulpice
2, rue Palatine 75006 PARIS

ou par mail à :

sp@pssparis.net

Si possible, faire parvenir une enveloppe timbrée avec son adresse.

Attention. Vous ne pouvez pas demander un acte pour une tierce personne.

Sauf, évidemment, les parents pour un enfant mineur.